

## Extrait du compte-rendu Réunion du Bureau Syndical - 8 mars 2016

Présidence : Monsieur Alain CHAMBARD, Président du SyAGE

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MARTINEZ

### Le Bureau,

**Adopte** à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2016.

**Adopte** à l'unanimité, l'ordre du jour de la séance du 8 mars 2016.

**Décide** à l'unanimité, de créer 1 poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle, 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe, 2 postes de rédacteur, 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe. Dit que la dépense est prévue à l'article correspondant du Budget de l'exercice en cours.

**Décide** à l'unanimité, d'approuver le marché à bons de commande pour des prestations de repérage amiante et d'analyse environnementale d'empoussièremment concernant les chantiers du SyAGE. Autorise le Président à signer ledit marché dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics et au Code Général des Collectivités Territoriales, avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'Appel d'Offres : Titulaire : Entreprise Belgrand SAS. Précise que le marché est conclu pour une durée initiale allant de sa notification jusqu'au 31 décembre suivant, reconductible tacitement d'année en année dans la limite de quatre ans, période ferme comprise, avec les montants suivants, sur douze mois : minimum : 50 000,00€ HT, maximum : 250 000,00€ HT et une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) retenue pour un prix unitaire de 60€ HT.

**Approuve** à l'unanimité, les termes de l'accord-cadre pour les opérations d'assainissement eaux usées et eaux pluviales. Autorise le Président à signer ledit accord-cadre dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics et au CGCT avec les opérateurs économiques suivants, retenus par la Commission d'appel d'offres :

- Titulaire : Groupement conjoint Valentin Environnement et Travaux Publics / Sogéa Ile-de-France Hydraulique
- Titulaire : Groupement conjoint Segex / SAT
- Titulaire : Groupement solidaire HP BTP / Razelbec / M3R
- Titulaire : Groupement solidaire France Travaux / EHTP / Réha Cana
- Titulaire : Société Eiffage Travaux Génie Civils Réseaux
- Titulaire : Groupement conjoint SRT / Chantiers Modernes
- Titulaire : Groupement conjoint Parengé / Sade
- Titulaire : Société Urbaine de Travaux

Précise que l'accord-cadre est conclu pour une période ferme de 4 ans, à compter de sa date de notification, avec les montants minimum 10 000 000,00€ HT soit 12 000 000,00€ TTC et maximum 60 000 000,00 HT soit 72 000 000,00 € TTC et que cet accord-cadre donnera lieu à la conclusion de marchés subséquents, suite à une mise en concurrence organisée entre les titulaires, au fur et à mesure de l'apparition des besoins.

Le Président

Alain CHAMBARD